

# Thèse or not thèse ? Comment déterminer la nature du document que je dois cataloguer ?

## Table des matières

Je suis l'établissement de soutenance .....	1
Je suis l'établissement de soutenance et je me trouve devant un cas douteux.....	4
Cas de figure douteux.....	4
Quelle attitude adopter une fois le doute levé ? .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Je ne suis pas l'établissement de soutenance mais je connais la provenance du document.....	5
Je ne suis pas l'établissement de soutenance et je ne connais pas la provenance du document.....	7

## Je suis l'établissement de soutenance

La thèse a été soutenue	Avis du jury / de l'établissement	Corrections demandées	Corrections apportées	Autres remaniements apportés au contenu par le docteur	Mode d'acquisition du document	Statut du document	Cas de figure
Non	-	-	-	-	Don	Thèse non soutenue. Ce document n'est pas une thèse.	Thèse non validée par le jury = autre document universitaire
Oui	Thèse non validée	-	-	-		Version avant soutenance non validée. Ce document n'est pas une thèse	Thèse non validée par le jury = autre document universitaire
	Thèse validée	Je ne sais pas	<b>Voir infra tableau « Je suis l'établissement de soutenance et je me trouve devant un cas douteux »</b>				
		Non	-	Je ne sais pas	<b>Voir infra tableau « Je suis l'établissement de soutenance et je me trouve devant un cas douteux »</b>		
					Circuit de dépôt légal : dépôt préalable de la thèse avant soutenance	La version avant soutenance est la thèse originelle	Thèse originelle
					Réalisation par l'établissement de soutenance d'une reproduction, sur même support, de la thèse originelle (électronique ou imprimée). Le contenu est strictement identique.	Reproduction tenant lieu de thèse originelle.	Thèse originelle
					Acquisition d'une reproduction "Thèses à la carte" de l'ANRT. Reproduction sur microfiche fournie gratuitement par l'ANRT.	Reproduction conforme de la thèse originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle
		Numérisation par l'établissement de soutenance d'une thèse originelle imprimée.					
		Impression par l'établissement de soutenance d'une thèse originelle électronique.					
		Fichier numérique déposé par l'auteur en même temps que le dépôt officiel de la version originelle imprimée.					
		Exemplaire imprimé déposé par l'auteur en même temps que le dépôt officiel de la version originelle électronique.					

La thèse a été soutenue	Avis du jury / de l'établissement	Corrections demandées	Corrections apportées	Autres remaniements apportés au contenu par le docteur	Mode d'acquisition du document	Statut du document	Cas de figure			
					Fichier numérique déposé par l'auteur sur une plateforme d'archives ouvertes, en dehors du circuit de dépôt légal : le contenu est strictement identique à la version originelle de la thèse. La thèse originelle peut être une thèse électronique ou une thèse imprimée.					
				Oui	Achat de la publication commerciale de la thèse.	La publication commerciale de la thèse est une autre édition de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle			
					Don d'une version de la thèse remaniée par l'auteur (hors demandes de corrections de la part du jury).	La version de la thèse remaniée par l'auteur est une autre édition de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle			
					Dépôt sur une archive ouverte d'une version de la thèse remaniée par l'auteur (hors demandes de corrections de la part du jury).					
Oui	Je ne sais pas	<b>Voir infra tableau « Je suis l'établissement de soutenance et je me trouve devant un cas douteux »</b>								
Oui	Thèse validée	Oui	Non	-	Circuit de dépôt légal : dépôt préalable de la thèse avant soutenance	Le document n'a pas été corrigé après la soutenance, il s'agit donc la version de thèse avant soutenance, non corrigée, ce n'est pas la thèse originelle.	Autre édition de la thèse originelle			
						L'établissement de soutenance ne possède pas la version originelle (version corrigée) de la thèse. Il décide de considérer la version non corrigée de la thèse comme tenant lieu de version originelle. Cette décision est justifiée et notifiée au docteur, au directeur de thèse et aux membres du jury.	Thèse originelle			
			Oui	Non	Je ne sais pas	<b>Voir infra tableau « Je suis l'établissement de soutenance et je me trouve devant un cas douteux »</b>				
					Non	Circuit de dépôt légal : dépôt définitif de la thèse	La version corrigée est la thèse originelle.	Thèse originelle		
Réalisation par l'établissement de soutenance d'une reproduction, sur même support, de la thèse originelle (électronique ou imprimée). Le contenu est strictement identique.	Reproduction tenant lieu de thèse originelle.									
Acquisition d'une reproduction "Thèses à la carte" de l'ANRT.	Reproduction conforme de la thèse originelle	Reproduction conforme à la thèse originelle								
Reproduction sur microfiche fournie gratuitement par l'ANRT.										
Numérisation par l'établissement de soutenance d'une thèse originelle imprimée.										
Impression par l'établissement de soutenance d'une thèse originelle électronique.	Fichier numérique déposé par l'auteur en même temps que le dépôt officiel de la version originelle imprimée.	Exemplaire imprimé déposé par l'auteur en même temps que le dépôt officiel de la version originelle électronique.								

La thèse a été soutenue	Avis du jury / de l'établissement	Corrections demandées	Corrections apportées	Autres remaniements apportés au contenu par le docteur	Mode d'acquisition du document	Statut du document	Cas de figure
					Fichier numérique déposé par l'auteur sur une plateforme d'archives ouvertes, en dehors du circuit de dépôt légal : le contenu est strictement identique à la version originelle de la thèse. La thèse originelle peut être une thèse électronique ou une thèse imprimée.		
				Oui	Achat de la publication commerciale de la thèse.	La publication commerciale de la thèse est une autre édition de la thèse	Autre édition de la thèse originelle
					Don d'une version de la thèse remaniée par l'auteur (hors demandes de corrections de la part du jury).	La version de la thèse remaniée par l'auteur est une autre édition de la thèse.	
					Dépôt sur une archive ouverte d'une version de la thèse remaniée par l'auteur (hors demandes de corrections de la part du jury).		
	Thèse validée puis retrait de diplôme / annulation de la thèse.	Oui/Non/Je ne sais pas	Oui/Non/Je ne sais pas	Non/Je ne sais pas	Circuit de dépôt légal : dépôt définitif de la thèse	Le document a eu le statut de thèse originelle, mais l'a perdu suite à une décision de justice.	Changement de statut : on passe de Thèse originelle à Thèse non validée par le jury = autre document universitaire
Oui	Thèse validée puis retrait de diplôme / annulation de la thèse.	Oui/Non/Je ne sais pas	Oui/Non/Je ne sais pas	Non/Je ne sais pas	Réalisation par l'établissement de soutenance d'une reproduction, sur même support, de la thèse originelle (électronique ou imprimée). Le contenu est strictement identique.	Le document a eu le statut de reproduction tenant lieu de thèse originelle, mais l'a perdu suite à une décision de justice.	Changement de statut : on passe de Thèse originelle à Thèse non validée par le jury = autre document universitaire
					Acquisition d'une reproduction "Thèses à la carte" de l'ANRT.	Le document a eu le statut de reproduction de la thèse originelle, mais l'a perdu suite à une décision de justice.	
					Reproduction sur microfiche fournie gratuitement par l'ANRT.		
					Numérisation par l'établissement de soutenance d'une thèse originelle imprimée.		
					Impression par l'établissement de soutenance d'une thèse originelle électronique.		
					Fichier numérique déposé par l'auteur en même temps que le dépôt officiel de la version originelle imprimée.		
					Exemplaire imprimé déposé par l'auteur en même temps que le dépôt officiel de la version originelle électronique.		
					Fichier numérique déposé par l'auteur sur une plateforme d'archives ouvertes, en dehors du circuit de dépôt légal : le contenu est strictement identique à la version originelle de la thèse. La thèse originelle peut être une thèse électronique ou une thèse imprimée.		
			Oui	Achat de la publication commerciale de la thèse.	Le document a eu le statut de publication commerciale (autre édition) de la thèse originelle, mais l'a perdu suite à une décision de justice.	Il ne s'agit plus d'une autre édition d'une thèse = autre édition d'un autre document universitaire	
				Don d'une version de la thèse remaniée par l'auteur (hors demandes de corrections de la part du jury).	Le document a eu le statut d'autre édition de la thèse originelle, mais l'a perdu suite à une décision de justice.		
				Dépôt sur une archive ouverte d'une version de la thèse remaniée par l'auteur (hors demandes de corrections de la part du jury).			

## Je suis l'établissement de soutenance et je me trouve devant un cas douteux

### Cas de figure douteux

Cas de figure	Action à mener	Documents de référence	Services ressources
Je ne sais pas si la thèse a été soutenue et validée.	Je vérifie si le diplôme de doctorat a été délivré.	PV de soutenance. Avis du jury. Diplôme de doctorat.	Ecole doctorale. Archives de l'université. Archives départementales.
Je ne sais pas si le jury a demandé des corrections au docteur.	Je vérifie si des demandes de correction ont été émises par le jury.	PV de soutenance. Avis du jury.	Ecole doctorale. Archives de l'université.
Je ne sais pas si les corrections demandées par le jury ont été apportées.	Le dépôt après soutenance de la thèse doit avoir fait l'objet d'une validation de la part d'une autorité scientifique : directeur de thèse, directeur de l'école doctorale, président du jury, etc.	1/ Validation, attestation ou contrat, visé par l'autorité scientifique compétente, stipulant que la version de la thèse déposée par le docteur est conforme à la version validée par le jury et corrigée à sa demande. 2/ Comparaison avec la version originelle ou avec la version microfichée de la thèse.	Ecole doctorale, collège doctorale, directeur de thèse, président du jury.
Je ne sais pas si le docteur a remanié sa thèse au-delà de ce que le jury lui a demandé.			
Je ne suis pas capable d'identifier le contenu de la version que j'ai entre les mains : s'agit-il du contenu originel (original ou reproduit) ou d'un contenu remanié ?			
Les documents de référence ne sont pas ou plus disponibles. Personne ne dispose du PV de soutenance, de l'avis du jury ou d'un document attestant que le dépôt a fait l'objet d'une validation scientifique.	Cette situation requiert une révision du circuit de dépôt des thèses de l'établissement. Pour le traitement du rétrospectif, c'est à l'établissement de prendre une décision et d'évaluer le statut des documents conservés : les documents en attente de traitement doivent-ils être considérés comme valides (thèses soutenues, validées par le jury, corrigées au besoin) ou non ? Seul l'établissement de soutenance est habilité à prendre une telle décision. C'est sous sa responsabilité que la thèse a été soutenue et a donné lieu à la délivrance d'un diplôme.		

### Le doute est-il levé ?

Levée de doute	Procédure à suivre
Le doute est levé : il s'agit bien de la version originelle de la thèse.	Je la signale comme la version originelle de la thèse.
Le doute est levé : il s'agit bien d'une reproduction de la version originelle de la thèse.	Je la signale comme une reproduction de la version originelle de la thèse.
Le doute est levé : il s'agit bien d'une autre édition/version de la thèse.	Je la signale comme une autre édition/version de la version originelle de la thèse.
Le doute est levé : le document n'est pas une thèse (thèse non validée ou invalidée).	Je désherbe le document et supprime le signalement.
	Je signale le document comme un autre travail universitaire, en précisant sa nature dans une note (thèse non soutenue, non validée, retrait de diplôme, etc).
Un doute persiste : le document est bien une thèse, mais je ne sais pas s'il s'agit de la version originelle, d'une reproduction ou d'une version remaniée.	Par précaution, je le signale comme une autre édition de la thèse originelle.
Le doute n'est pas levé : je ne sais pas si le document est une thèse (pas de trace du diplôme, pas de trace de la version originelle, pas de microfiche).	Je le signale comme un autre travail universitaire.

## Je ne suis pas l'établissement de soutenance mais je connais la provenance du document

Mode d'acquisition du document	La notice de thèse originelle est signalée dans le Sudoc	Statut du document	Cas de figure
Don, dépôt ou échange <b>conventionné</b> avec l'établissement de soutenance. Le document est fourni par l'établissement de soutenance.	Oui	Le document est considéré comme un exemplaire supplémentaire de la thèse originelle.	Thèse originelle
	Non	La notice bibliographique doit être créée pour décrire la thèse originelle, en accord avec l'établissement de soutenance. Le document est considéré comme un exemplaire supplémentaire de la thèse originelle.	
Acquisition d'une reproduction "Thèses à la carte" de l'ANRT.	Oui	Reproduction conforme de la thèse originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle
	Non	L'établissement n'est pas habilité à signaler la version originelle de la thèse car il n'est pas établissement de soutenance. Il signale l'édition ANRT comme une reproduction conforme à la thèse originelle (sans lien).	
Reproduction sur microfiche fournie gratuitement par l'ANRT.	Oui	Reproduction conforme de la thèse originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle
	Non	L'établissement n'est pas habilité à signaler la version originelle de la thèse car il n'est pas établissement de soutenance. Il signale la microfiche ANRT comme une reproduction conforme à la thèse originelle (sans lien).	
Don manuel ou dépôt sur une archive ouverte, effectué par l'auteur dans un délai de 3 mois suivant la soutenance.	Oui	Le document, obtenu par don ou déposé en dehors du circuit de dépôt légal, est considéré comme une reproduction de la version originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel ou dépôt sur une archive ouverte, effectué par l'auteur plus de 3 mois après la soutenance : la conformité du contenu du document avec le contenu de la version originelle est avérée.	Oui	Le document, obtenu ou déposé en dehors du circuit de dépôt légal, est considéré comme une reproduction de la version originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel ou dépôt sur une archive ouverte effectué par l'auteur plus de 3 mois après la soutenance : la conformité du contenu du document avec le contenu de la version originelle n'est pas avérée.	Oui	Par précaution, le document est considéré comme une autre édition de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel ou dépôt sur une archive ouverte effectué par l'auteur : il est avéré que ce document est une version remaniée de la thèse.	Oui	Le document est une autre édition de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel du directeur de thèse : le document est la version avant soutenance de la	Oui	Le document, obtenu en dehors du circuit de dépôt légal, est considéré comme une reproduction de la version originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle

Mode d'acquisition du document	La notice de thèse originelle est signalée dans le Sudoc	Statut du document	Cas de figure
thèse, aucune correction n'a été demandée au docteur.	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel du directeur de thèse : le document est la version avant soutenance de la thèse, des corrections ont été demandées au docteur après la soutenance.	Oui	Le document est la version avant soutenance, non validée de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel du directeur de thèse : le document est la version avant soutenance de la thèse, je ne sais pas si des corrections ont été demandées au docteur après la soutenance.	Oui	Par précaution, le document est considéré comme la version avant soutenance, non validée de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel de l'un des membres du jury de thèse : le document est la version avant soutenance de la thèse, aucune correction n'a été demandée au docteur.	Oui	Le document, obtenu en dehors du circuit de dépôt légal, est considéré comme une reproduction de la version originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel de l'un des membres du jury de thèse : le document est la version avant soutenance de la thèse, des corrections ont été demandées au docteur après la soutenance.	Oui	Le document est la version avant soutenance, non validée de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Don manuel de l'un des membres du jury de thèse : le document est la version avant soutenance de la thèse, je ne sais pas si des corrections ont été demandées au docteur après la soutenance.	Oui	Par précaution, le document est considéré comme la version avant soutenance, non validée de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.
Achat de la publication commerciale de la thèse.	Oui	La publication commerciale de la thèse est une autre édition de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Non	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.

Je ne suis pas l'établissement de soutenance et je ne connais pas la provenance du document

La version originelle est signalée dans le Sudoc	Le contenu du document est conforme au contenu de la version originelle	Statut du document	Cas de figure
Oui	Oui	Le document, obtenu ou déposé en dehors du circuit de dépôt légal, est considéré comme une reproduction de la version originelle.	Reproduction conforme à la thèse originelle
	Non	Le document est une autre édition de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
	Je ne sais pas	Par précaution, le document est considéré comme une autre édition de la thèse.	Autre édition de la thèse originelle
Non	-	Le document n'est pas considéré comme une thèse tant que l'établissement de soutenance n'a pas signalé la version originelle.	Il ne s'agit ni d'une reproduction, ni d'une autre édition d'une thèse, mais d'un autre document universitaire.